

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 AVRIL 2021

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaétan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Michel CELLIER, Pierre POINSON, Patricia GATTE, William LAFAY, Joao FERREIRA, Nelly DUPUY, Natacha BELEZY, Christian PATURAL, David PALMIER, Peggy DAMAS,
Absente excusée : Claudine DALIBON qui donne procuration à Alexandre PALMIER
Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation du dernier compte rendu :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la précédente réunion appelle des observations. Monsieur Michel Cellier demande à préciser ce que cache le mot « food lab ». Ce terme employé par les présentateurs du projet signifie la création d'un restaurant (cuisine et salle) qui permettra à un nouveau diplômé d'une école de cuisine partenaire du projet, d'occuper ce lieu afin d'y développer son activité mais pour une durée courte (environ un an). Ce lieu servira de tremplin.

Cela étant précisé, le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

Suite du dossier de demande de régularisation du terrain Pouilly face à la mairie

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu les filles de Monsieur Pouilly suite à la parution du dernier compte rendu du conseil municipal. Monsieur le Maire avait expliqué que le conseil municipal respecterait tout engagement pris par les précédents élus. C'est pourquoi elles se sont présentées en Mairie avec un courrier daté du 8 mars 2021 de Monsieur Ravel, maire de 2008 à 2020. Monsieur le Maire ne cache pas son étonnement à l'assemblée sur le contenu de cette lettre dont il fait lecture. En effet, sur celle-ci, il n'est fait référence à aucun engagement ni écrit ni oral ni de Monsieur Ravel ni des conseils municipaux précédents sur une promesse de paiement de la parcelle à hauteur de 3 000 euros. Mais le plus étonnant et désagréable est de lire que Monsieur Ravel n'a pas eu le temps matériel d'inscrire cette demande à un conseil municipal mais qu'il lui semble légitime qu'aujourd'hui les héritiers Pouilly soient dédommagés.

L'assemblée regrette réellement de devoir traiter un dossier qui remonte à plus de 20 ans.

Après en avoir débattu, l'assemblée décide par 14 pour et un contre d'attendre l'évaluation du service des domaines afin de proposer une régularisation de ce dossier sur une base réglementaire.

Suppression de la régie photocopies

Monsieur le Maire explique que le marché dépôts-retraits des espèces des régies des communes n'est plus du ressort de la DGFIP mais de celui de La Banque Postale. La trésorerie de Boën effectue donc un recensement exhaustif de toutes les régies susceptibles de déposer ou retirer des fonds auprès de la Banque Postale pour une application courant 2021.

Monsieur le Maire explique que la commune avait mis en place une régie pour encaisser le prix des photocopies. Ce service n'étant pas utilisé, Monsieur le Maire pose la question de son maintien ou pas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de supprimer cette régie.

Positionnement sur le projet de vidéosurveillance

A l'issue de la présentation du projet potentiel de mise en place d'une vidéo protection sur la commune par les gendarmes, la commune de Boën nous a envoyé un mail pour demander si nous sommes favorables à ce projet et si nous souhaitons être associés à la demande de subvention.

L'assemblée débat sur ce dossier et décide de ne pas donner de suite favorable (13 contre et 2 pour).

Sécurisation accès piétonnier vers l'école

La rue de l'église présente un goulot d'étranglement entre la mairie et l'école qui rend l'accès piétonnier dangereux. Même si le radar pédagogique permet de faire ralentir les voitures il n'en reste pas moins que la cohabitation entre piétons et voitures sur ce tronçon est dangereuse.

Agnès Pangaud présente sa réflexion sur le sujet. Madame Marie-Thérèse Gaumond est propriétaire de la parcelle derrière le mur du tronçon en question. On pourrait lui demander l'autorisation de créer un cheminement piétonnier qui longerait le mur puis le jardin de Mme Coelho et sortirait entre les deux maisons de Mme Gaumond en face du jardin public.

L'assemblée trouve cette idée intéressante et décide de contacter Mme Gaumond pour connaître sa position.

L'assemblée réfléchit également à une adaptation de la circulation sur cet espace en instaurant une circulation alternée et en matérialisant au sol un espace pour les piétons.

Avancement projet de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes et de l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Christian Patural présente le chiffrage du Siel pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. La première solution prévoit l'installation de 9kWc serait déficitaire de 4 469€ sur 20 ans. La deuxième solution qui prévoit l'installation de 17 kWc serait déficitaire de 6 004€ sur 20 ans. Au vu de ce chiffrage, le Siel ne veut donc pas s'engager.

Christian Patural, après avoir visité plusieurs installations, explique qu'il a pris rdv avec une société privée le 15 avril pour une nouvelle étude.

Budget auberge : Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat et vote du budget 2021

Le compte de gestion et le compte administratif du budget auberge 2020 présente les résultats suivants :

En fonctionnement : 15 000 € de recettes et 8 154.78 € de dépenses soit un résultat excédentaire de 6 845.22 €

En investissement : 11 286.79 € de recettes et 48 038.22 € de dépenses soit un résultat déficitaire de 36 751.43 €.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide aussi à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 (6 845.22 €) en section d'investissement au budget 2021.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 16 500 € et en section d'investissement à hauteur de 48 002.43 €.

Budget commune : Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat et vote des taux d'imposition et du budget 2021

Monsieur le Maire propose en premier lieu de voter les taux d'imposition pour 2021. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter. Celle-ci est compensée par l'ajout du taux de la taxe foncière bâtie du Département (15.30%) à notre propre taux. Pour que la compensation de la taxe d'habitation soit juste il est appliqué un coefficient correcteur de - 52 850 €.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés l'an dernier 9.22% pour la TFB et 39.35% pour la TFNB. Ainsi le taux de TFB devra être cette année au minimum de $9.22 + 15.30 = 24.52\%$.

S'engage un débat autour de la table.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après un premier vote (11 pour et 4 contre) décide d'augmenter les taux de taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Après un deuxième vote (3 votes pour 0%, 3 votes pour une augmentation de 2% et 9 votes pour une augmentation de 1%), l'assemblée décide d'augmenter de 1% les deux taux les portant à 24.77% le taux de la TFB et à 39.75% le taux de la TFNB.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget général 2020 présente les résultats suivants :

En fonctionnement : 309 337.36 € de recettes et 243 360.15 € de dépenses soit un résultat excédentaire de 65 977.21 €

En investissement : 133 313.90 € de recettes et 74 976.01 € de dépenses soit un résultat excédentaire de 58 337.89 €.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide aussi à l'unanimité de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 (65 977.21 €) en section de fonctionnement au budget 2021.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 380 395.53 € et en section d'investissement à hauteur de 254 089.22 €. L'essentiel des investissements programmés sont la création du terrain multisports vers la salle des fêtes, l'achat de jeux d'enfants pour le jardin public, la réfection de la toiture de la salle des fêtes, la dissimulation des réseaux électriques à Chorigneux, l'achat de deux défibrillateurs, la reliure des registres, l'achat d'une nouvelle horloge de commande des sonneries des cloches, la réfection de passages piétons, la sécurisation des piétons rue de l'église, l'achat de matériel pour désherber.

Avancement de grade de notre adjoint technique territorial

Monsieur le Maire explique à l'assemblée comment de manière générale se déroule la carrière d'un fonctionnaire. Thierry Derory peut prétendre à un avancement de grade et être nommé adjoint technique principal 1^{ère} classe. Pour permettre cette nomination il est nécessaire en amont de créer le poste. Une discussion s'engage entre les élus et il est précisé que cet avancement induit une dépense supplémentaire d'environ 900 euros par an (600 euros de salaire brut et 300 euros de charges patronales).

L'assemblée décide par vote à bulletins secrets (à 10 pour 4 contre et 1 abstention) de créer le poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe.

Compte rendu des commissions environnement et fleurissement

William Lafay fait le compte rendu de ces commissions.

Il explique les différentes corvées réalisées par l'équipe des bénévoles que l'on remercie très chaleureusement. En effet, beaucoup de travail a été effectué, notamment dans le taillage, broyage, désherbage et plantation de fleurs.

William explique qu'il a aidé M Pascal nouvel agent qui remplace Thierry Dérory à nettoyer notre espace communal appelé communément « décharge Muron ». Cet espace était envahi de déchets non réutilisables qui ont été évacués à la déchèterie. A ce propos William ne comprend pas pourquoi il a trouvé des tas de pots en plastiques mélangés à la terre provenant du cimetière. Il souhaite que la décharge du cimetière soit mieux gérée. Dorénavant, il serait souhaitable que chacun vide la terre et les fleurs dans l'espace prévu à cet effet et que les pots vides soient déposés à la poubelle.

William va participer avec Agnès Pangaud à une réunion organisée par France Environnement jeudi après midi en mairie.

Questions diverses :

Achat des défibrillateurs :

Au sein du service commun des secrétaires de mairie, il a été décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs. En effet, après discussion il apparaît que les communes de Pralong, Arthun, Palogneux, Bard, St Just en Bas et St Paul d'Uzore ont le même projet que nous. La commune de Pralong se propose de procéder à la consultation des sociétés. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de participer à ce groupement de commandes. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Confirmation taux emprunt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de recourir à l'emprunt pour couvrir l'attente des subventions de la Région et du Département pour le terrain multisports et les jeux d'enfants. Ayant reçu l'arrêté de subvention de la Région, nous pouvons finaliser l'emprunt de 35 000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 0.60% sur une durée de 24 mois. Les intérêts seront débités par trimestre et le capital sera remboursé en une fois dès la réception de la subvention. Le Conseil Municipal approuve cet emprunt à l'unanimité.

Don d'une girouette :

Vous l'avez peut-être vu notre lavoir est dorénavant habillé d'une jolie girouette offerte par des treloinois qui souhaitent restés anonymes. Nous les remercions chaleureusement et leur assurons qu'elle va rester très longtemps à sa nouvelle place.

Soutien à la ligne ferroviaire Boën – Thiers

Monsieur le Maire donne lecture du vœu voté par le Conseil départemental de la Loire pour la réouverture de la ligne ferroviaire Boën – Thiers. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite se positionner. L'assemblée vote à 14 pour et 1 contre pour la réouverture de cette ligne.

Avis à donner sur l'installation d'une centrale solaire à Ste Agathe la Bouteresse

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'avis reçu par les services de l'Etat ce jour par mail concernant l'installation d'une centrale solaire au lieu-dit La Tuilerie à Ste Agathe la Bouteresse. Il s'agit d'un projet de parc photovoltaïque au sol composé de 41 381 panneaux de 253 Wc soit une puissance totale de 10.5MWc sur une surface clôturée de 11.68 ha. Il est fait lecture des incidences du projet. L'assemblée émet un avis favorable au projet par 3 pour, 2 contre et 10 abstentions.

Deuxième campagne de stérilisation des chats :

William Lafay explique que des habitants se plaignent encore de chats errants et propose d'envisager une deuxième campagne de stérilisation des chats. Auparavant, il propose de faire un sondage auprès de la population afin de bien cibler le zonage.

Rencontre avec M Bazile à la cave :

Alexandre Roche a assisté à une rencontre entre M Bazile, Président de Loire Forez agglomération et M Cheze, Président de la cave au sujet du futur projet d'aménagement de la cave. LFa porte un regard très positif sur ce projet et s'engage à soutenir ce projet financièrement pour leur permettre d'obtenir les aides de l'Europe. Le point qui a été soulevé est que la mairie de Boën a signé un contrat « Petite ville de demain » qui vise à améliorer les conditions de vie de ses habitants mais aussi celle du bassin de vie autour. La mairie de Boën a donc un avis à donner sur ce projet dans le

sens ou il ne peut être prévu la réalisation de projets dans les communes limitrophes qui feraient directement concurrence aux projets de la ville centrale. Nous restons optimistes et espérons vraiment que les porteurs de ce projet puissent réussir leur pari et faire revivre cette friche.

Syndicat du Forez :

Alexandre Roche fait le compte rendu de la réunion du SIF. Monsieur Masson, conducteur de l'épaveuse donne satisfaction. Le tracteur et l'épaveuse sont dans un état correct et ne nécessite pas le remplacement cette année. Le tarif horaire pour les communes adhérentes va passer de 49 € à 50 €.

Route du pont rompu :

Peggy Damas souligne la dangerosité de la route sans peinture au sol laissant les automobilistes sans repère notamment au croisement avec la route de Goutelas. La commission voirie va y réfléchir et peut être voir avec le matériel mutualisé au niveau de LFa s'il est possible de louer le matériel et le personnel pour faire réaliser cette peinture.

Inscription sur le Monument aux Morts :

Michel Cellier explique qu'il a contacté directement les descendants de Monsieur Chanelière mort pour la France et leur a demandé s'ils souhaitent que la commune fasse inscrire le nom de leur aïeul sur le Monument aux Morts de Trelins. La famille a acquiescé. Concernant l'autre personne dans le même cas, Michel Cellier n'a pas trouvé les descendants. Cette démarche pose le questionnement concernant les morts pour la France notamment durant la guerre de 39-45 et de toute la difficulté de régulariser avec équité.

Commission de soutien :

Michel Cellier demande qu'il soit rappelé que la commission soutien est ouverte à toutes les personnes extérieures au conseil qui souhaitent y participer.

Stationnement interdit rue de l'église :

Monsieur le Maire pose la question de l'utilité de laisser le stationnement interdit sur la partie de la route de l'église du lavoir à la mairie sachant qu'il existe trois parkings entre l'auberge et la mairie. Une discussion s'engage et l'assemblée décide (par 7 voix pour, 5 contre et 3 abstentions) de maintenir le stationnement interdit sur cette zone.

Eglise

Michel Cellier explique que l'équipe paroissiale demande s'il pourrait être fabriqué une marche sur toute la largeur du cœur de forme arrondie et d'environ 13 cm car la marche pour monter dans le cœur est haute de 26 cm et pose problème à certaines personnes. Aucune personne autour de la table n'étant compétente en la matière, il est décidé de se rapprocher de l'équipe paroissiale afin d'en discuter.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire clos la séance à 01h10.

Trelins, le 16 avril 2021.

Alexandre PALMIER, Maire,



